

La justice et la loi de causalité

Tout s'enchaîne et se lie dans l'univers, au moral comme au physique, nous disent les Esprits. Dans l'ordre des faits, du plus simple au plus complexe, tout est réglé par une loi ; chaque effet se rapporte à une cause, et chaque cause engendre un effet identique à elle-même. De là, dans le domaine moral, le principe de justice, la sanction du bien et du mal, la loi distributive qui rend à chacun selon ses oeuvres. Comme les nuées formées par la vaporisation solaire retombent fatalement en pluie sur le sol, de même les conséquences des actes accomplis retombent sur leurs auteurs. Chacun de ces actes, chacune des volitions de notre pensée, suivant la force d'impulsion qui lui est imprimée, accomplit son évolution pour revenir avec ses effets, bons ou mauvais, vers la source qui les a produits.

Ainsi les peines et les récompenses se répartissent sur les individus par le jeu naturel des choses. Le mal comme le bien, tout revient à son point de départ. Il est des fautes qui produisent leurs effets dans le cours même de la vie terrestre. Il en est d'autres, plus graves, dont les conséquences se font sentir seulement dans la vie spirituelle et parfois même dans les incarnations ultérieures.

La peine du talion n'a rien d'absolu. Il n'en est pas moins vrai que les passions et les méfaits de l'homme amènent des résultats toujours identiques, auxquels il ne saurait se soustraire. L'orgueilleux se prépare un avenir d'humiliation ; l'égoïste crée autour de lui le vide et l'indifférence, et de dures privations attendent les sensuels. Là est la punition inévitable, le remède efficace qui guérira le mal dans sa cause, sans qu'aucun être ait à se constituer le bourreau de ses semblables.

Le repentir, un ardent appel à la miséricorde divine, en nous mettant en communication avec les puissances supérieures, peuvent nous procurer la force nécessaire pour parcourir la voie douloureuse, le chemin d'épreuves que notre passé nous trace ; mais, en dehors de l'expiation, rien ne saurait effacer nos fautes. La souffrance, cette grande éducatrice, peut seule nous réhabiliter.

La loi de justice n'est donc que le fonctionnement de l'ordre moral universel, et les peines, les châtiments représentent la réaction de la nature outragée et violentée dans ses principes éternels. Les forces de l'univers sont solidaires, se répercutent et vibrent à l'unisson. Toute puissance morale réagit sur celui qui la viole, proportionnellement à son mode d'action. Dieu ne frappe personne. Il laisse au temps le soin de faire découler les effets de leur cause.

L'homme est donc son propre justicier, car, suivant l'usage et l'abus qu'il fait de sa liberté, il se rend heureux ou malheureux. Le résultat de ses actes se fait parfois attendre. Nous voyons en ce monde des coupables bâillonner leur conscience, se rire des lois, vivre et mourir honorés.

Par contre, que d'honnêtes gens poursuivis par l'adversité et la calomnie ! De là, la nécessité des vies à venir, au cours desquelles le principe de justice trouve son application, et l'état moral de l'être, son équilibre. Sans ce complément nécessaire, l'existence actuelle n'aurait pas de sens, et presque tous nos actes seraient dépourvus de sanction.

En réalité, l'ignorance est le mal souverain, d'où découlent tous les autres maux. Si l'homme voyait distinctement la conséquence de ses agissements, sa conduite serait différente. Connaissant la loi morale et son application inéluctable, il ne chercherait pas plus à la violer qu'à résister aux lois de la pesanteur ou de la gravitation.

L'homme doit enfin apprendre à mesurer la portée de ses actes, l'étendue de ses responsabilités, à secouer cette indifférence qui creuse le gouffre des misères sociales et empoisonne moralement cette terre où il lui faudra renaître peut-être bien des fois encore. Il faut qu'un souffle nouveau passe sur les peuples et allume en eux ces convictions d'où sortent les volontés fermes, inébranlables. Il importe que tous le sachent enfin : le règne du mal n'est pas éternel, la justice n'est pas un vain mot ; elle seule gouverne les mondes, et, sous son niveau puissant, toutes les âmes se courbent dans la vie future, toutes les résistances, toutes les rébellions se brisent.

De l'idée supérieure de justice découlent donc l'égalité, la solidarité et la responsabilité des êtres. Ces principes s'unissent et se fondent en un tout, en une loi unique qui domine et régit l'univers : le progrès dans la liberté. Cette harmonie, cette coordination puissante des lois et des choses ne donne-t-elle pas une idée autrement grande et consolante de la vie et des destinées humaines, que les conceptions néantistes ? Dans cette immensité où l'équité apparaît jusque dans les moindres détails, où pas un acte utile ne reste sans profit, pas une faute sans châtement, pas une souffrance sans compensation, l'être se sent relié à tout ce qui vit. Travaillant pour lui et pour tous, il développe librement ses forces, il voit s'augmenter ses lumières, s'accroître ses félicités.

Que l'on compare ces vues aux froides théories matérialistes, à cet univers effrayant où les êtres s'agitent, souffrent et passent, sans liens, sans but, sans espoir, parcourant leurs vies éphémères comme de pâles ombres sorties du néant pour retomber dans la nuit et le silence éternels ! De ces conceptions, quelle est la plus capable de soutenir l'homme dans ses douleurs, de tremper son caractère, de l'entraîner vers les hauts sommets !